



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des praticiens hospitaliers

Question écrite n° 36600

### Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation à laquelle sont confrontés les praticiens hospitaliers. En première ligne depuis des mois dans le cadre de l'épidémie de covid-19, mais également depuis de très nombreuses années face à l'ensemble des pathologies nécessitant une hospitalisation, les praticiens hospitaliers restent dans l'attente d'avancées significatives concernant la revalorisation de leur activité. La situation de l'hôpital public était déjà très fragilisée avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Fermetures de lit, diminution des budgets de fonctionnement, surcharges de travail : de nombreux handicaps pèsent depuis longtemps sur le fonctionnement hospitalier. L'intrusion de la logique de rentabilité au sein de ce service public de la santé n'a fait qu'aggraver les dysfonctionnements. Le Ségur de la santé, présenté comme une avancée majeure pour le personnel hospitalier, n'a pas permis dans les faits d'améliorer significativement leur situation. La nouvelle grille d'avancement de carrière pose notamment des difficultés. Elle risque d'avoir pour conséquence d'amputer de quatre ans d'ancienneté la carrière des praticiens hospitaliers en exercice, entraînant ainsi un risque d'une véritable rupture d'égalité entre les praticiens déjà nommés et ceux qui le seront prochainement. Il lui demande donc de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui faire part des mesures qui peuvent être prises afin de permettre une revalorisation rapide de la situation des praticiens hospitaliers, et tout particulièrement une modification de la nouvelle grille d'avancement de carrière génératrice de profondes inégalités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ludovic Pajot](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36600

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2021](#), page 1640

**Question retirée le :** 27 avril 2021 (Fin de mandat)